



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET INNOVATIONS**

*La Ministre*



**NOTE CIRCULAIRE N° 019../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026  
DU 05./06./2026 À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DES CONFÉRENCES DES  
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET  
UNIVERSITAIRE, DES RECTEURS DES UNIVERSITÉS ET DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX DES INSTITUTS SUPÉRIEURS ET CENTRES DE RECHERCHE**

**Concerne : Organisation du Colloque National Scientifique sur l'évaluation de la  
Constitution du 18 février 2006**

**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la promotion de la recherche scientifique et de la contribution de l'Université congolaise au débat national, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations organise un **Colloque National Scientifique** consacré à l'évaluation de la Constitution du 18 février 2006.

Adoptée à l'issue de la transition politique, cette Constitution a constitué le fondement de la restauration de la paix, de l'unité nationale et de l'État de droit. Près de vingt ans après son entrée en vigueur, elle a permis des avancées significatives, notamment en matière de gouvernance démocratique et d'alternance politique.

Cependant, au regard des mutations profondes que connaît notre pays, caractérisées notamment par des défis sécuritaires, démographiques, environnementaux et économiques, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion scientifique, rigoureuse et prospective sur les acquis, les limites et les perspectives d'évolution de ce cadre constitutionnel.

### **1. Objectif**

Ce colloque vise à conduire une analyse scientifique approfondie de la Constitution du 18 février 2006, en vue de formuler des recommandations susceptibles de renforcer l'État de droit, la gouvernance démocratique et le développement durable en République Démocratique du Congo

### **2. Organisation**

Le colloque se tiendra **du 10 au 12 juin 2026**, simultanément dans les villes de :

- **Kinshasa (Pool géostratégique) ;**
- **Kisangani (Pool sociologique et environnemental) ;**
- **Lubumbashi (Pool industriel et transition énergétique).**



### 3. Participation

Sont conviés à participer :

- les enseignants-chercheurs ;
- les chercheurs ;
- les experts, notamment en droit constitutionnel et sciences sociales ;
- les institutions académiques et centres de recherche ;
- les étudiants de niveau avancé.

### 4. Attentes

Les travaux du colloque devront aboutir notamment à :

- un diagnostic scientifique approfondi de la Constitution ;
- l'identification des acquis et des limites ;
- la formulation de recommandations stratégiques ;
- la production des actes scientifiques du colloque.

### 5. Instructions

À cet effet, il vous est demandé de :

- assurer la large diffusion de la présente note circulaire ;
- mobiliser les enseignants-chercheurs et chercheurs de vos établissements ;
- encourager l'implication de la communauté universitaire;
- désigner des experts pour participer activement aux travaux.

La contribution de la communauté universitaire est essentielle pour garantir la qualité scientifique et la pertinence des recommandations issues de ce colloque.

L'Université doit pleinement jouer son rôle de **laboratoire d'idées et de force de proposition au service de la Nation**.

Je vous saurais gré de veiller à la stricte application de la présente note circulaire.

Fait à Kinshasa, le 05 JUIN 2026

**Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse**

